



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 57
 Nb de membres votants : 62
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le :



ID : 003-200071470-20260629-DELIB202692-DE

DELIBERATION N°	2026.06.29/92
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 juin 2026, et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, président de séance.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires :

AUGIER Marie France, BENIGAUD Patrick, BERRAT Gilles, BEURRIER Chrystelle, BLANC Claude, BOURACHOT Bernard, CHOMET Hervé, CHOQUET Céline, COLLIN Jean Luc, DAUMUR Daniel, DIAT Dominique, DUPLA Céline, EDIER Denis, FORTIN Franck, GARREL Sophie, GAUDRAT Didier, GODART Léopold, GUINATIER Jean-Louis, JALLET Jean-Philippe, LABBE Guy, LABUSSIÈRE Jean-Jacques, LAFAYE Christian, LAFARGE Thierry, LASSOT Jérôme, LAUSTRIAT Jacqueline, LAVOCAT Hélène, LOTHON Grégory, MARGELIDON-FOUQUET Marie Jo, MARIDET Fabrice, MARTINET-SCHIRCH Christelle, MINET Christophe, MONIER Jean-Noël, PERICHON Bernadette, PERRAUT Frédéric, PERROD Mickaël, PISSOCHET Fabrice, Yves PLOUHINEC, RAJAUD Michel, RENON Stéphane, RESSOT Richard, ROUX Sylvain, SCHNEIDER Maria, SOUFFÉRANT Alain, TINET Ludovic, TOCANT Jean François, TREUILLET Martine, TRUGE André, USSEL-MICHAUD Isabelle, VARY Laëtitia, VERNISSE Alain, VOISIN Véronique, ZENNOUCHE Jean-Philippe

Les conseillers suppléants :

LAMETERY Annie représentant CARIGNANT Solène, Pascal DEJEAN représentant CORTI Catherine, BADIN Isabelle représentant LACROIX, Guillaume VIF Christophe représentant PINSON René, Roland BION représentant PROBOEUF Chantal

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : ATHAYNE François à DIAT Dominique, BIGOT Pierre à BENIGAUD Patrick, MESQUITA Virginie à GODART Léopold, ROTAT Michel à DUPLA Céline, ROY Stéphane à VOISIN Véronique,

Excusés : GUILLAUME Romain, IWANOW Thierry,

Secrétaire de séance : BEURRIER Chrystelle,

N°92 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Assemblée – – Office de tourisme – Désignation représentants Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Tourisme,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; »

Vu la délibération n°2022.02.14/16 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire approuve la transformation juridique de l'Office de tourisme communautaire en association, la dissolution du Service Public Administratif (SPA), la création d'une Association Loi 1901 à compter du 1er mars 2022, l'approbation des statuts de l'Office de tourisme et la désignation des représentants communautaires,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Entr'Allier Besbre et Loire,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de l'EPCI pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme,

Il est exposé

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 administrateurs issus de ses membres.

Le nombre d'administrateurs est fixé comme suit :

- Collège 1 – Elus représentant la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire : 8 sièges (8 titulaires et 8 suppléants).

- Collège 2 - Acteurs représentant les membres adhérents socio-professionnels : 8 sièges (8 titulaires et 8 suppléants) selon la répartition suivante :

- Représentants des commerçants et prestataires d'activités/loisirs de plein air : 3 sièges (3 titulaires et 3 suppléants)
- Représentants des hébergements touristiques : 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)
- Représentants des associations sportives et culturelles : 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)
- Représentant des Parcs animaliers et d'attraction/ musée, site touristique : 1 siège (1 titulaire et 1 suppléant).

Chaque catégorie professionnelle est invitée à veiller au bon équilibre de la représentation géographique au sein du territoire de la Communauté de communes.

- Collège 3 – Résidents du territoire : 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)

- Collège 4 – Institutionnels, consulaires et associatifs avec voix consultative :

- le Comité Régional du Tourisme,
- le Comité Départemental du Tourisme,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- l'Association Gîte de France.

Il convient donc de désigner 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants

Suite aux demandes de M. EDIER et de M. FORTIN, de se porter candidat et sachant que 10 élus sont candidats, il est procédé au vote à bulletin secret pour désigner les 8 représentants titulaires.

Nombre de Sièges à pourvoir : 8

Nombre de candidats : 10

Suffrages exprimés : 62

Résultats :

Marie France AUGIER : 54 voix

Christelle BEURRIER : 56 voix

Solène CARIGNANT : 58 voix

Léopold GODART : 54 voix

Marie-Jo MARGELIDON FOUQUET : 57 voix

Fabrice PISSOCHET : 59 voix

Alain SOUFFERANT : 61 voix

Maria SCHNEIDER : 60 voix

Denis EDIER : 12 voix

Franck FORTIN : 15 voix

Pour les représentants suppléants, 8 élus sont candidats aux 8 sièges. Sur proposition du Président, les membres du conseil communautaire à l'unanimité décident de ne pas procéder au vote à bulletin secret et de voter à main levée.

Après avoir voté, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du collège 1 du Conseil d'Administration, les représentants figurant dans le tableau ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marie France AUGIER	Pierre BIGOT
Christelle BEURRIER	Hervé CHOMET
Solène CARIGNANT	Sophie GAREL
Léopold GODART	Jean Philippe JALLET
Marie-Jo MARGELIDON FOUQUET	Christelle MARTINET SCHIRCH
Fabrice PISSOCHET	Stéphane RENON
Alain SOUFFERANT	Ludovic TINET
Maria SCHNEIDER	Christophe VIF

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

P.E.C
Le Président,

